

Délibération 24_15

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE L'ITON (SMABI)**

Séance du 9 avril 2024	Nombre de délégués
Délibération n°24_15	En exercice : 7
Convocation : 29 mars 2024	Présents ou représentés : 5
Objet : Budget primitif 2024	Absents : 2

L'An deux-mil-vingt-quatre, le mardi neuf avril, les membres du comité syndical, légalement convoqués en date du vingt-neuf mars deux-mil-vingt-quatre, se sont réunis à la mairie de Gouville, afin de délibérer. La séance est ouverte à 14h00 sous la présidence de M. Marcel SAPOWICZ.

Etaient présents :

Monsieur Marcel SAPOWICZ
Monsieur Gérard CHERON
Madame Martine SAINT-LAURENT
Monsieur Christophe ALORY

Etaient présents sans voix délibérative :

Monsieur Jean-Marie MAILLARD

Excusés :

Monsieur François BRIZARD (pouvoir à M. SAPOWICZ)

FINANCES

BUDGET PRIMITIF 2024

Le projet de Budget Primitif 2024 est arrêté en recettes et en dépenses pour le budget principal à :

- Section de fonctionnement : 619 267,00 € en dépenses & 619 267,00 € en recettes
- Section d'investissement : 1 538 189,00 € en dépenses & 1 538 189,00 € en recettes

1. La section de fonctionnement

Les recettes : Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 619 267,00 €. Elles sont constituées des contributions versées par les EPCI à fiscalité propre membres selon l'article 5 des statuts – Contributions financières des membres. Elles proviennent également des aides à l'animation de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, du Département et de la DDTM.

Les dépenses : les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 619 267,00 €.

Dépenses	BP 2024	Recettes	BP 2024
D 011 Charges à caractère général	120 554 €	002 Résultat de fonctionnement reporté	139 167 €
D 012 Charges de personnel et frais assimilés	265 013 €	R70 Produits de services	0 €
D 023 Virement à la section d'investissement	165 000 €	R 74 Dotations, subventions & participations	474 500 €
D 68 (042) Opération d'ordre de transferts entre sections (amortissements)	16 000 €	R 75 Autres produits de gestion courante	5 000 €
D 065 Autres Charges de gestion courante	50 200 €	R 77 Produits exceptionnels	600 €
D 066 Charges financières	1 000 €		
D 067 Charges exceptionnelles	1 500 €		
Total	619 267 €		619 267 €

Tableau 1 Balance de fonctionnement

2. Contributions financières des membres au titre du fonctionnement

La contribution des collectivités membre est calculée chaque année, sur la base des critères de répartition suivants :

- 1/3 Superficie dans le bassin de l'Iton
- 1/3 Population municipale de l'année N-1 du bassin versant calculée annuellement par l'INSEE
- 1/3 Potentiel fiscal du bassin versant de l'année N-2 tel que figurant dans la fiche DGF.

Aucune collectivité ne pourra avoir une cotisation strictement supérieure à 50%. Dans ce cas l'écrêtement est réparti sur l'ensemble des autres adhérents.

Le besoin en financement du fonctionnement proposé au BP 2024 est de 320 000 euros réparti après écrêtement (au besoin) comme suit :

Tableau 2 Participations des EPCI membres au titre du fonctionnement

EPCI membres	Participations fonctionnement
Evreux Portes de Normandie	146 962 euros
CdC Roumois Seine	0 euros
CdC Pays de Conches	42 610 euros
CdC Interco Normandie Sud Eure	73 952 euros
CdC Intercom Bernay Terres de Normandie	2 614 euros
CdC du Pays du Neubourg	27 898 euros
CdC de Pays de l'Aigle	25 964 euros
Total	320 000 euros

3. La section d'investissement

Les recettes : les recettes d'investissement s'élèvent à 1 538 189 € :

- Un versement prévisionnel du FCTVA de 1500 euros,
- Des subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Départemental de l'Eure,
- Les amortissements.

Les dépenses : les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 538 189 € :

Dépenses	RAR	BP 2024	Recettes	RAR	BP 2024
001 Déficit d'investissement			001 Solde d'exécution		21 872 €
D 13 Subvention d'investissement		10 000 €	R 021 Virement de la section de fonctionnement		165 000 €
D 16 Emprunts et dettes As.		1 500 €			
D 20 Immobilisations incorporelles	106 413 €	483 000 €	R 040 Op d'ordre de transfert entre sections		16 000 €
D 21 Immobilisations corporelles	9 663 €	212 000 €	R 10 dotations, fonds divers et réserves		1 500 €
			<i>Dont 1068</i>		
D 23 Immobilisations en cours	30 000 €	243 660 €	R 13 Subvention d'équipement	67 858 €	585 700 €
D 45 Comptabilité distincte rattachée	246 853 €	185 000 €	D 45 Comptabilité distincte rattachée	495 259 €	185 000 €
			45822 (041) Subventions versées		0 €
D 204 (041) Subventions d'équipement versées	0 €	10 100 €			
Totaux	392 929 €	1 145 260 €		563 117 €	975 072 €

Les opérations 2024 sont récapitulées dans le tableau suivant :

Tableau 4 Investissement - Opérations 2024

Chap	Opération 2024	Montant	AESN	CD27	DDTM27	Ville EVREUX	AUTO FINANCEMENT
D 20	MOE2023NORMANVILLE	80K€	48K€	16K€	-		16K€
D 20	EVREUX Berges MOE2024	20K€	16K€	4K€	-	4K€	-
D 20	GLISOLLES ETANG MOE2024	12K€	7,2K€	2,4K€	-	-	2,4K€
D 20	PEP PAPI	150K€	120K€	-	-	-	30K€
D 20	ETUDE VOLUME PRELEVABLE - SAGE	150K€	120K€	-	-	-	30K€
D 20	ACQUISITIONZH2024 GLISOLLES	7K€	-	-	-	-	7K€
D 20	ACQUISITIONZH2024 ENS VALLEE DU ROULOIR	200K€	160K€	-	-	-	40K€
D 23	RESTAURATION BERGES CRAPOTEL 2023	20K€	12K€	4K€	-	-	4K€
45	RIPISYLVE 2024	25K€	15 K€	5K€			5K€
45	RMAH 2024	20K€	12K€	4K€			4K€
TOTAUX		684 K€	510 K€	35,4 K€			138,4 K€

4. L'équilibre budgétaire

Les recettes des partenaires financiers et les participations des EPCI membres assurent l'équilibre réel du budget.

Telles sont les principales dispositions contenues dans le projet du budget primitif 2024.

CECI EXPOSE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet du Budget Primitif 2024 ;

Vu l'instruction comptable M57,

Vu l'arrêté préfectoral DELE/BCLI/2018-57 portant création du syndicat Mixte d'aménagement du bassin de l'Iton (SMABI),

Vu la délibération n°21-01 du 28 janvier 2021 portant sur le Plan Pluriannuel d'Investissement 2021,

Vu la délibération n°24-01 du 9 janvier 2024 portant sur le Débat d'Orientation Budgétaire 2024 (DOB),

Considérant que le projet du budget primitif 2024 est équilibré conformément aux dispositions législatives et réglementaires ;

Il est proposé aux membres du Comité syndical de bien vouloir :

ADOPTER le Budget Primitif 2024 par nature budgétaire :

- au niveau des chapitres budgétaires pour les dépenses de la section de fonctionnement ;
- au niveau des chapitres pour les dépenses globalisées d'investissement ;
- au niveau des opérations pour les dépenses d'investissement individualisées en opérations.

ADOPTÉ à l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.

Le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton
Marcel SAPOWICZ